DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

CANTON DE FOURMIES

Commune de ROUSIES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 AVRIL 2026

NOMBRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Avril.

27 Le Conseil Municipal de la Commune de ROUSIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Carole DEVOS, Maire.**

de présents **23** Etaient présents : Mme Carole DEVOS, M. Bernard HASSELIN, Mme Christel BAILLY, M. Marc BARSOUM, Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Denis PIN, ~~Mme Périne JOUNIAUX~~, M. Thomas DIOT, ~~M. Jacky DISY~~, Mme Nathalie LOURDAIS, Mme Sylvie MASTALERZ, Mme Pascale BLONDEAU, M. Alain LELUBRE, ~~M. Philippe LAURENT~~ , Mme Mathilde ÉTÉVÉ, Mme Pauline BERTONI, M. Jean-Bernard VANDENBUSSCHE, M. Jocelyn PHILIPPE, Mme Ophélie DUPUIS, ~~M. Vincent MYSLICKI,~~ Mme Audrey POUCET, M. Victor LOMBARD, M. Sébastien TAVERNE, M. Johan LECERF, Mme Manuella GEOFFROY, Mme Clarisse RENOTTE, Mme Océane ODEN.

De votants **26** **Pouvoirs** : Mme Périne JOUNIAUX pouvoir à Mme Gwendoline PUT-LIENARD, M. Jacky DISY pour à M. Bernard HASSELIN, M Vincent MYSLICKI pouvoir à M. Victor LOMBARD

2026/037

OBJET
Attribution des crédits scolaires aux écoles de la commune pour l'exercice 2026.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Bernard HASSELIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 23 Avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget communal,
Considérant la nécessité de soutenir le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune,
Considérant les besoins en fournitures scolaires, matériel pédagogique et activités éducatives,

Le conseil municipal,
Ouï l'exposé de sa Présidente
Après en avoir délibéré à l'Unanimité par

- **Fixe** les crédits scolaires 2026 comme suit :

Primaires	**31€/enfant**
Maternelles	**26€/enfant**

- **Dit** que ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses liées aux fournitures scolaires, matériel pédagogique, petits équipements et éventuellement certaines activités éducatives.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 chapitre 011 – Article 6067.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Suivent les signatures.

Fait à Rousies le 29 Avril 2026.

Le secrétaire de séance,

Bernard HASSELIN

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,

Carole DEVOS

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication